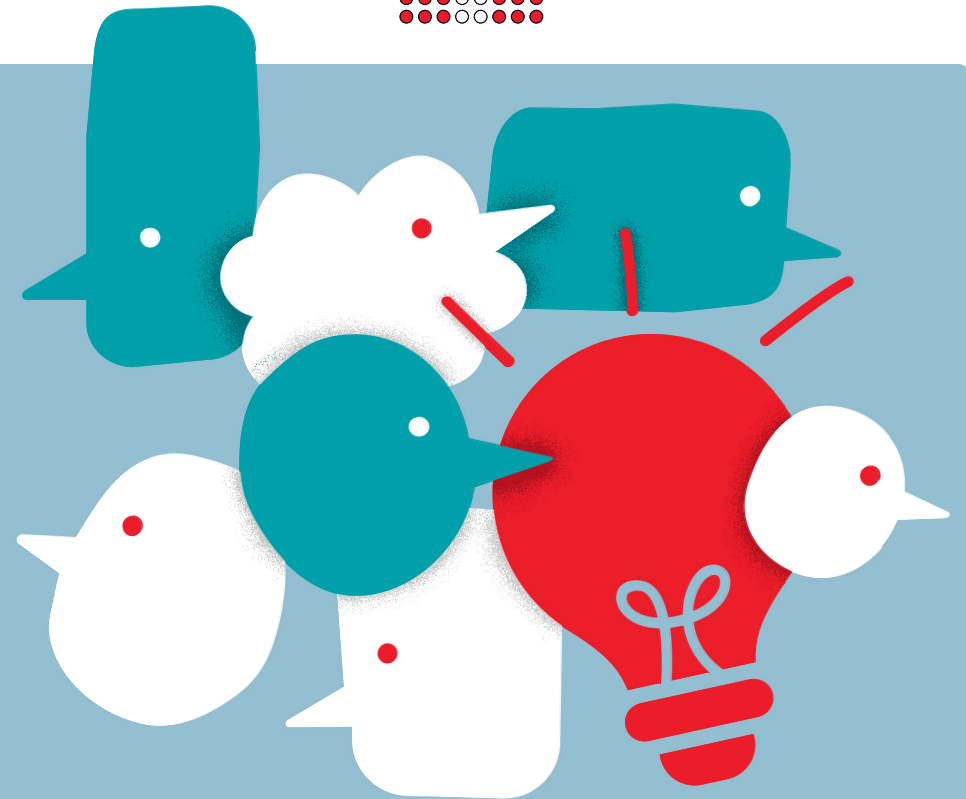
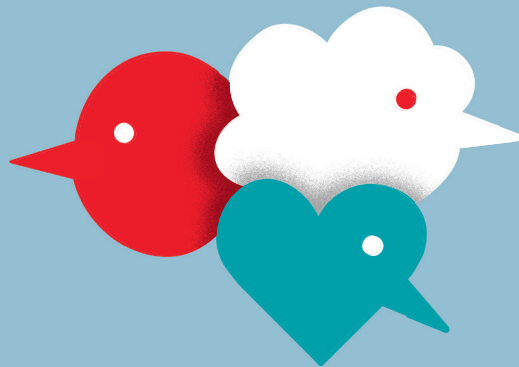


**Vous avez un projet à proposer
pour votre ville ou votre quartier ?**

**Vous souhaitez découvrir les projets
en cours et ceux déjà réalisés ?**

participons.chambery.fr

**ON A TOUT
POUR FAIRE**
ensemble



**Budget d'initiative
citoyenne**

**ON A TOUT
POUR FAIRE**
ensemble

Ville de Chambéry
Place de l'Hôtel-de-Ville
73000 Chambéry

☎ 04 79 60 20 20

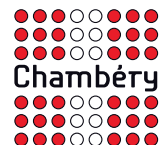
🌐 chambery.fr



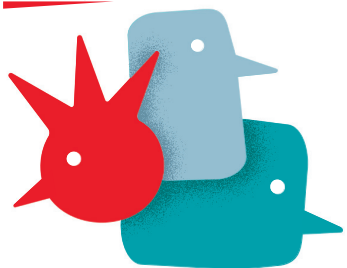
Mission implication citoyenne
**Direction générale adjointe solidarité,
citoyenneté et proximité**

✉ participons@mairie-chambery.fr

🌐 participons.chambery.fr



Le Budget d'initiative citoyenne, c'est quoi ?



La Ville de Chambéry accompagne la réalisation des projets d'intérêt général qui sont portés par des groupes d'habitants, pour leur quartier ou pour la ville, en lien avec les services municipaux ou les structures partenaires (centres socioculturels, maisons de l'enfance, associations...).

Ces projets d'initiative citoyenne sont variés (**jardins partagés, boîtes à livres, réaménagements d'espaces publics, animations...**), et répondent à plusieurs critères : **avoir une portée collective, être créateurs de liens entre habitants et acteurs du quartier ou encore relever des compétences de la Ville...** Chaque projet répondant à ces critères est étudié par les services municipaux, qui peuvent, en fonction du coût, les intégrer à leur programme d'intervention ou les soumettre au Budget d'initiative citoyenne (BIC).

Quel est le budget alloué ?

La Ville prévoit chaque année un montant de **400 000 €** pour le BIC, dont au moins **100 000 €** sont réservés aux projets des Conseils de quartier citoyens. Cette allocation permet de **répondre à la diversité des projets d'initiative citoyenne**.

Quels sont les projets accompagnés dans le cadre du BIC ?

Les projets soutenus par le BIC peuvent concerner **des dépenses d'investissement** (comme les aménagements, constructions ou l'achat de biens durables) ou **des dépenses de fonctionnement non récurrentes** (telles que l'achat de fournitures ou l'organisation d'événements ponctuels). Pour découvrir les projets d'initiative citoyenne réalisés ou en cours, et vous renseigner sur les critères et le règlement du BIC, rendez-vous sur la plateforme **participons.chambery.fr**.

La Ville soutient les initiatives citoyennes

